

treprendre les municipalités et les provinces. La quote-part du Dominion dans ces dépenses a été de \$14,742,962. En outre, le gouvernement fédéral a réservé quatre millions, du crédit de l'an dernier, pour les secours directs, c'est-à-dire pour les secours aux miséreux dans les endroits où l'on ne pouvait se procurer de l'emploi. Sur cette somme, on avait déboursé \$1,736,566, au 28 juillet dernier. Nous sommes sûrs, cependant, que nous avons encore à acquitter pour un demi-million de notes relatives aux secours directs accordés. La plupart des travaux entrepris devaient être terminés au plus tard le 1er juillet dernier. Ils l'ont été, en majeure partie, Mais, en vertu d'une entente conclue il y a environ un an, le programme de travaux des chemins de fer, comportant une dépense de vingt-cinq millions, ne peut être réalisé avant la fin de l'année. Il reste un solde de \$5,332,171 pour acquitter les frais des travaux non terminés.

On a puisé largement dans la caisse des secours directs depuis l'établissement de cette statistique, parce qu'à certains endroits où les travaux autorisés sont terminés, il a fallu venir en aide à un grand nombre de personnes qui n'ont pu trouver, comme à l'ordinaire, un emploi saisonnier. On accorde ces secours selon les avis des municipalités, seules à même de juger des besoins de leurs administrés. En vertu des ententes de l'automne dernier, les provinces versent un tiers des secours directs, le solde étant réparti entre le Dominion et les municipalités. Le gouvernement fédéral n'a pas acquitté sa part, car il n'a pas reçu les comptes.

Comme nous avons dépassé la mi-été et que l'automne approche, nous pouvons prévoir que l'Etat sera appelé à fournir des secours plus importants, surtout dans les provinces situées à l'Ouest des Grands lacs. Dans le nord des provinces d'Ontario et de Québec, à cause du ralentissement des activités des industries du bois, du papier et de la pâte de bois, et dans les grandes villes de ces provinces, on aura besoin d'une aide sérieuse, l'hiver prochain. Le même état de chose se remarque jusqu'à un certain point, dans les Provinces maritimes. Grâce à la Providence, les récoltes seront abondantes à l'est des Grands lacs: malgré la baisse anormale des prix, la majeure partie des cultivateurs de l'Est pourront se suffire.

L'honorable M. DANDURAND: Le bill à l'étude prévoit-il, comme le précédent, que les secours seront accordés par l'entremise des provinces et des municipalités?

L'honorable M. ROBERTSON: Il serait prématuré de se prononcer catégoriquement sur

ce point. L'expérience de l'an dernier a démontré que la collaboration avec les provinces et les municipalités donne entière satisfaction dans la plupart des cas, mais, à certains égards, il y a lieu d'améliorer les modalités de l'exécution de la loi. Il est vrai également que certaines municipalités, surtout dans l'Ouest, ont perçu un montant d'impôts beaucoup moindre qu'à l'ordinaire, parfois moins de la moitié. Elles seront incapables d'acquitter une part des frais aussi grande que l'an dernier. Il faudra donc modifier cette quote-part. En dehors du territoire des municipalités, les grandes entreprises, comme celles de la voirie, seront exécutées par des célibataires et les ouvriers sans domicile fixe actuellement dans les villes. Le Gouvernement a l'assurance que ces dernières, libérées du soin d'entretenir ces hommes, entreprendront des travaux publics qui ne sont pas d'une nécessité urgente, mais qui pourront servir dans l'avenir, afin de fournir de l'emploi à leurs administrés mariés.

Le Gouvernement promulguera bientôt les ordonnances en vertu desquelles seront réalisées les intentions du bill. Je ne serais pas surpris qu'on invitât les gouvernements provinciaux, soit individuellement ou collectivement, à collaborer à leur élaboration, puisqu'ils seront appelés à participer aux déboursés.

Les frais d'administration des entreprises de l'an dernier ont été étonnamment minime. On avait mis de côté un demi de un pour 100 pour ces frais, mais, bien qu'il reste certaines notes à acquitter, l'administration n'a pas coûté plus de \$27,624.

L'honorable M. BELCOURT: Combien reste-t-il, sur les 20 millions?

L'honorable M. ROBERTSON: Le bill de 1930 stipulait que seraient périmées les sommes non déboursées le 31 mars 1931. Il est ainsi resté \$1,157,038.

Je n'ai pas parlé des travaux aux passages à niveau. Mon très honorable ami l'ex-ministre des Chemins de fer (le très honorable M. Graham) s'intéresse sans doute à cette question. L'été dernier, se trouvaient plusieurs centaines de mille dollars dans la caisse des passages à niveau. On y a ajouté un demi-million de la caisse des secours aux chômeurs. On devait se servir de cet argent pour la suppression des passages à niveau, entreprise qui a un double but: procurer de l'emploi et diminuer les dangers des passages des voies ferrées.

J'ai peut-être oublié de traiter certains aspects du bill. On pourra s'y arrêter quand nous examinerons les articles en comité plé-